



MUNICIPALITE

**RAPPORT N° 33/2009
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Henri Chambaz
"Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune ..."**

Séance de la commission :

**lundi 2 novembre 2009, à 20h
Hôtel de Ville, salle N° 3**

Vevey, le 17 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008, M. Chambaz a déposé un postulat intitulé "Sécurité des piétons à l'avenue de Pra, grave lacune ...". A cette occasion, il évoquait les points suivants :

- A. *Dans l'attente de l'aménagement d'un trottoir, côté est, qui devrait sécuriser l'av. de Pra, en bordure des villas, de bien vouloir installer des potelets, à cet endroit, à l'instar de ce qui a été réalisé, par ex., à la rue du Centre, côté est.*
- B. *D'améliorer la situation par le placement de quelques miroirs, en face des sorties de garages les plus critiques.*
- C. *De prendre des mesures pour obliger les automobilistes trop pressés à respecter la vitesse limitée à 50 km/h sur cette artère.*
- D. *De concourir grandement à la sécurisation de l'av. de Pra, en déplaçant, côté ouest, le stationnement des voitures sur le 1^{er} trottoir – superfétatoire, car très peu utilisé – et que l'on chanfreinerait."*

Plusieurs variantes ont été étudiées concernant le secteur de l'av. de Pra compris entre le numéro 2 de dite avenue jusqu'au sentier de l'Ancien-Tirage.

Avant de décrire ces variantes, il y a lieu de préciser l'état actuel du secteur concerné. D'est en ouest le domaine public est réparti comme suit :

- une bande piétonne de 0 à 1,60 m de largeur,
- la chaussée dévolue au trafic automobile de 5,40 m de largeur,
- une zone de parcage de 1,80 m de largeur,
- un trottoir de 1,50 m de largeur.

Description des variantes

Variante 1

Réfection du bord de la chaussée et de la bande piétonne et implantation de 26 potelets le long de la bande piétonne. Cela aura pour effet de réduire visuellement la chaussée et d'obtenir une réduction de la vitesse des véhicules. Le coût de cette variante s'élève à CHF 49'300.—.

Variante 2

Création d'un chanfrein en bordure du trottoir ouest permettant d'élargir la chaussée à 6,40 m et remise en état du bord est, de la bande piétonne et mise en place de 26 potelets. Cette variante a été estimée à CHF 67'300.—.

Variante 3

Elargissement de la chaussée en réduisant le trottoir ouest de 1,0 m tout en gardant la zone de parcage. Cette solution n'est pas de nature à réduire la vitesse des véhicules. Son coût s'élève à CHF 155'000.— y compris la réfection du bord est de la chaussée et de la bande piétonne.

La Municipalité a opté pour la variante 2. Le coût de cette variante sera pris en charge par le compte budgétaire No 420.3142.03 "Travaux de réfection du réseau routier communal". Nous

tenons à préciser qu'il s'agit d'une solution transitoire jusqu'à la réalisation du système séparatif du quartier de Pra qui interviendra dans les 10 à 12 ans à venir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport N° 33/2009, du 17 septembre 2009, concernant la réponse au postulat de M. Henri Chambaz "Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune ..."

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver la réponse au postulat de M. Herni Chambaz "Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune ..." et de considérer le postulat comme classé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen, municipal-directeur de la Direction de l'architecture et des infrastructures, de l'Office de l'urbanisme et de la Direction de l'éducation.